



Entre **Juine**
et **Renarde**

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020 - 2021

Service Enfance Jeunesse

(1 dossier par famille + 1 fiche de renseignements par enfant)

1ère inscription Renouvellement d'inscription

à retourner pour le 15 mai 2020

au Service Monétique

Mairie d'Etréchy, Place Charles de Gaulle

91580 ETRECHY

(en aucun cas à l'école ou au centre de loisirs)

RESPONSABLES LEGAUX

Situation de famille : marié(e) pacsé(e) vie maritale recomposé(e) divorcé(e) monoparental(e)

N° allocataire CAF : régime général régime M.S.A personnel CC

M./Mme/Mlle :

Adresse :

Code postal : Ville :

@ courriel : (en **majuscule** SVP)

ATTENTION : LA CORRESPONDANCE (tarification, notification du quotient familial, nouveaux codes d'accès ...) **SE FERA PAR COURRIEL**

☎ domicile : portable Mme :

portable M. :

portable pour réception des SMS

ATTENTION :

Je souhaite recevoir ma facture : sur mon portail famille **avec envoi d'un SMS quand facture disponible**

par voie postale (privilégiez les envois par SMS et le paiement sur portail SVP)

ENFANTS A CHARGE FISCALE (tout enfant vivant au foyer)

Nom et prénom des ENFANTS	Né(e) le :	Inscriptions en septembre 2020 (préciser le lieu du centre)					
		NOM école	classe	cantine		périsco	centre
				unité	forf		

Le forfait mensuel est un engagement sur la durée de l'année scolaire, il est facturé tous les mois, de septembre à juin inclus. **Aucun changement en cours d'année ne sera possible**, le remboursement des absences de l'enfant est enclenché au prix unitaire à partir d'1 journée avec **production obligatoire d'un certificat médical envoyé sous 5 jours au service monétique**. Ou lors de sorties scolaires.

Je suis informé(e) que l'inscription de mon (mes) enfant(s) prendra effet une fois le dossier retourné complet.

(liste des pièces à joindre au dossier ci-après ¹)

Je souhaite faire calculer mon quotient familial, je joins mon avis d'imposition 2019 sur 2018

Je suis informé(e) que la tarification MAXIMALE (T7) sera appliquée **sans aucune retroactivité** si l'avis d'imposition n'est pas joint au dossier.

(liste des pièces à joindre au dossier ci-après)

Date et signature des responsables légaux :

PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION

N° de compte famille :

Tranche :

Revenus du foyer	Déclarant 1	Déclarant 2	Total annuel
Total salaires et assimilés (avant abattement)			
Autres revenus			
Pensions alimentaires (+ ou -)			
Total des revenus annuels du foyer			
Dossier reçu le :			
traité par :			
Nombre de personnes fiscalement à charge			
Quotient Familial			

PIÈCES A JOINDRE POUR TOUTE INSCRIPTION OU RENOUELEMENT D'INSCRIPTION

documents en gras obligatoires pour renouvellement, en grisé pour nouvelles inscriptions

- Fiche de renseignements de chaque enfant inscrit (1 fiche par enfant)**
pour futures petites section, faire une deuxième copie de cette fiche vierge et la joindre au dossier
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois**

- Attestation d'assurance responsabilité civile *(si 1ère inscription ou modification)*
- Numéro d'allocataire CAF *(si 1ère inscription ou modification)*
- P.A.I. si votre enfant est atteint d'une maladie chronique qui peut nécessiter au cours de l'accueil de loisirs une prise de médicament, des aménagements spécifiques ou la prescription d'un régime alimentaire

- Jugement de divorce/rupture de PACS

- Avis d'imposition 2019 sur revenus 2018 (des 2 conjoints, dans sa totalité)**

- Photocopie des livrets de famille des enfants à charge *(si 1ère inscription ou modification)*

PIÈCES A JOINDRE POUR FAMILLES MONOPARENTALES

- Avis d'imposition 2019 sur revenus 2018 **avec lettre "T" obligatoire (dans cas particulier)**
En cas de séparation récente, fournir obligatoirement un justificatif de domicile de l'autre parent.
- 3 dernières attestations de paiement des allocations CAF + bulletin de situation indiquant "isolé depuis le..."
- Photocopie des livrets de famille des enfants à charge *(si 1ère inscription ou modification)*
- Jugement de divorce dans son intégralité ou attestation sur l'honneur en cas de séparation sans jugement de divorce

PIÈCES A JOINDRE POUR FAMILLES en GARDE ALTERNEE souhaitant 2 dossiers

- Jugement de divorce attestant de la garde et de la pension alimentaire /ou en cas de séparation attestation sur l'honneur **signée des 2 parents** demandant la mise en place de la garde alternée
- Justificatif de domicile des deux parents
- impôts des 2 parents + nouveaux conjoints
- calendrier de garde sur l'année scolaire en cours , stabiloté de 2 couleurs différentes pour identifier les "semaines père" des " semaines mère". **Sans ce calendrier, la garde alternée ne pourra pas être mise en place**

- Attestation de l'employeur précisant la nature de l'emploi, la date d'entrée en collectivité et le taux d'activité**

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé et sont Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES QUE VOUS SOUHAITEZ PRÉCISER

**1 dossier par famille . Par exemple, pour une famille de 3 enfants
faire un dossier avec 3 fiches de renseignements et non 3 dossiers différents.**

DÉMARCHES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION DE VOTRE (VOS) ENFANT(S)

L'inscription est annuelle et doit être renouvelée chaque année scolaire

[Retour de ce dossier](#) pour le 15 mai 2020

Au service Monétique de la Communauté de Communes par courrier ou dans la boîte aux lettres située du côté parking en mairie d'ETRECHY.

Bureau du service Monétique, Mairie d'Etrechy, Place Charles de Gaulle, 91580 ETRECHY.

Madame GLEDEL-FEUVRET et Madame LANGROS - 01.83.63.88.40 / 01.83.63.88.39

mail : monetique@ccejr.org

Ouverture : lundi de 15h à 18h

mardi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

samedi de 9h à 12h

en juillet :

lundi de 15h à 18h

mardi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

samedi de 9h à 12h

*en août : du lundi au samedi, **de 9h à 12h.***

